

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 19 octobre 2023**

**Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL**

Nombre de membres en exercice : 37  
Nombre de membres présents : 36  
Absents excusés : 01

Date de convocation : 12/10/2023

**Délibération N° D-2023-1910-02**

Membres présents : 36 membres

Mesdames KRAEMER Anne-Marie, BLANCHAIS Christine, ROTH Mireille, DYEUL Aurélie, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, HALTER Estelle, RAPINAT Fabienne, JULES Adeline, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, ROTH Pierre, STAHL Denis, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, EHRHART Mathieu.

Madame Gisèle BERBACH a donné pouvoir à Monsieur Gaston BURGER pour voter en son nom.

Madame Isabelle DIETRICH a donné pouvoir à Monsieur Justin VOGEL pour voter en son nom.

Monsieur Freddy BOHR a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude LASTHAUS pour voter en son nom.

Monsieur WEISS Henri a donné pouvoir à Madame Fabienne RAPINAT pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 1/37

Madame DOTT Sylvie

**Objet : Extension de l'accueil périscolaire et de loisirs à Berstett : attribution du marché de maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire qu'une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée dans le cadre du projet d'extension de l'accueil périscolaire et de loisirs « La Fleur des Champs » à Berstett.

Au terme de la procédure restreinte, les propositions de 2 équipes d'architectes ont été réceptionnées :

<b>Entreprises</b>	<b>Taux d'honoraires base + EXE</b>	<b>Montant de l'offre en € ht</b>
BAUSSAN PALANCHE ARCHITECTES	10,00 %	155 000,00 €
NATHALIE LARCHE ARCHITECTURE	14,30 %	221 650,00 €

Le Président propose de retenir la candidature de BAUSSAN PALANCHE ARCHITECTES de Strasbourg, qui propose la meilleure offre financière et dont les références montrent toutes les qualités de cette candidature.

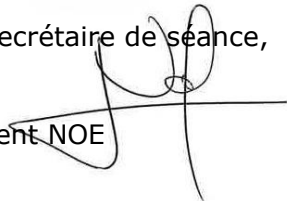
Après délibération, le Conseil Communautaire **décide** de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension de l'accueil périscolaire et de loisirs « La Fleur des Champs » à Berstett au cabinet d'architectes BAUSSAN PALANCHE ARCHITECTES, pour un forfait de rémunération provisoire de 155 000,00 € HT, soit un taux d'honoraires de 10,00 % pour la mission de base + EXE.

Le Président est autorisé **à signer** le contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir et **à engager** avec l'équipe retenue les études d'avant-projet.

Fait à Truchtersheim, le 20 octobre 2023

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE



Le Président,

Justin VOGEL

